



licenciement abusif (motif irrespectueux envers la hiérarchie)

Par amb, le 27/08/2010 à 10:30

bonjour,

je suis CHASSEUR-BAGAGISTE dans un hôtel(familial)à paris depuis 2 ans et 5 mois. Pendant mon entretien, je devais faire un peu de la polyvalence, j'avais envi d'un travail, ma premier fiche de paye portait deux statuts en plus CHASSEUR-BAGAGISTE, EQUIPIER, POLYVALENT.mon collègue CHASSEUR-BAGAGISTE avait démissionné depuis 1 ans et 5 mois dans la même période des affaires de la banque SG (Gérôme keviel l'ex-trader de Société Générale) alors il a profité pour me dire qui ya la crise et qu'il ne devait plus employer un nouveau CHASSEUR-BAGAGISTE.Seul dans mon poste et dans la même semaine une cafetière avait été licenciée injustement. Je suis retrouvé à faire mon travail de CHASSEUR-BAGAGISTE entre deux services de la cafétéria.

Un jour, je leur(les deux frères) ai dit que je ne pouvais plus travailler ainsi. C'est depuis ce jour là qu'il commença à me dire que j'étais polyvalent. je lui avais dit qu'il était entrain de m'exploiter, de m'abuser, de détourner mon statut. Je me suis renseigner auprès de mes collègues de leur statut, ils ont dit qui sont aussi polyvalent et qu'à leur entretien avait aussi dit qu'ils feront un peu de la polyvalence.

Mon employeur ne veux plus de moi et il emploie plusieurs moyens pour que je craque et je démissionne comme mes ex-collègue.

Voici ses moyens:

Ils montent trois collègues de mettre la pression sur moi. De me donner plus de travail et contre partie ils reçoivent des primes tous les mois j'ai la copie de fiche de paye d'une. En Aout 2009 j'avais remplacé l'aide gouvernante + mon boult contre une prime de 192€. Ils me parlent sous un ton irrespectueux, A la limite, ils me traitent d'esclaves. Il me fait laver le trottoir tous les jours, et une heure après le service nettoyage de la mairie passe, et plusieurs fois les agents de la Marie sont passés pour interdit de laver en hiver.

Ils commençaient à me surveiller dans les cameras tous les jours.

Ils me crient dessus en frappant des coups de points très fort sur la table

Je reçois de injures même dans mes avertissements vous êtes IRREFLECHIS,

Une collègue regrette pourquoi elle avait faire à ce qu'on licencie une femme de chambre et un cafetier. Cette dernière me l'a dit, la preuve est que c'est elle qui m'avait soufflé qu'ils devaient me virer, 3 jours plus tard je reçu une lettre recommandée.

Le motif de licenciement:

Irrespectueux

Par ailleurs, j'ai jamais faire de visite médicale

je voudrai porter plainte au prud'homme

qu'en pensez vous?

Par **freyirabelle**, le **13/06/2011** à **01:42**

Bien sur que vous devriez attaquer, si ce n'est pas trop tard.

Contactez moi, je vous aiderai, je suis passée par la.

Par **P.M.**, le **13/06/2011** à **09:42**

Bonjour,

Porter plainte, cela ne pourrait être apparemment que pour harcèlement moral et il faudrait pouvoir présenter des preuves irréfutables car il faut bien le dire, il n'est pas toujours reconnu par les Juridictions...

Il semble que vous parliez de licenciement dont on ne sait pas s'il est pour faute grave ou autre et si la procédure a été respectée avec convocation à un entretien préalable au cours duquel vous aviez la possibilité d'être assisté...

En revanche, vous pourriez éventuellement exercer un recours effectivement devant le Conseil de Prud'Hommes mais en préparant votre dossier...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **amb**, le **23/06/2011** à **17:47**

Bonsoir,

je suis au prudhomme avec cette entreprise, nous avons déjà été à la phase de conciliation et son avocat à demander un jugement.

j'ai déjà pris un avocat pour me défendre pour abus de qualification(4 qualification en 1), d'exploitation et harcèlement moral.

j'ai même eu le témoignage de deux mes anciens collègues, un licencier et l'autre qui était parti sans déposer sa lettre de démission juste pour les mettre dans la merde, elle ne pouvait plus supporter le stress, la pression, le manque de respect envers le personnel.

je serai ravi de recevoir des éléments supplémentaires pour transmettre à mon avocat.

Merci

Par **rugbys**, le **23/06/2011** à **18:06**

Si vous êtes toujours en poste, contactez les services de santé au travail, vous avez tout à fait le droit de demander une visite médicale (gratuite) au médecin en charge de votre entreprise, parlez lui de tous vos problèmes, cela plaidera en votre faveur.

Bon courage.

Par **amb**, le **24/06/2011** à **19:38**

bonsoir Rugbys

Malheureusement cette entreprise ne font pas de visite médicale aux employés, pendant mes 2 ans de service, j'ai jamais fais de visite, je ne suis plus en poste. je travail maintenant dans une autre entreprise et après une semaine sous contrat de CDD, j'ai fais une visite médicale. Ce dernier m'avait dit c'est obligatoire et je veux bien que mon avocat utilise cette information pour me défendre.

merci pour tes conseils